



**MAISON DE L'EMPLOI
DU GRAND PERIGUEUX**

CAHIER DES CHARGES

Permanences d'écoute

Maison de l'emploi du Grand Périgueux 10 bis, avenue Georges Pompidou 24 000 Périgueux Tél : 05.53.06.68.20



Ces projets sont financés par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020.

SOMMAIRE

Article 1 PRESENTATION DE LA MAISON DE L'EMPLOI DU GRAND PERIGUEUX

1-1 COORDONNEES

1-2 MISSIONS

Article 2 MODE DE PASSATION DU MARCHÉ

Article 3 OBJET DE LA CONSULTATION – DISPOSITIONS GENERALES

3-1 Objet

3-2 Description de l'action

3-3 Objectifs poursuivis

3-4 Modalités de mise en oeuvre

3-5 Modalités de suivi

3-6 Critères de sélection spécifiques à l'opération

3-7 Date et lieu

3-8 Prix et modalités de contractualisation

3-9 Durée du marché

Article 4 CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES

Article 5 DELAIS ET MODALITES DE REPONSE

Article 6 CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Article 7 MODALITES DE REGLEMENT

Article 8 RESILISATION ET LITIGES

Maison de l'emploi du Grand Périgueux 10 bis, avenue Georges Pompidou 24 000 Périgueux Tél : 05.53.06.68.20

1-1 COORDONNEES

MAISON DE L'EMPLOI DU GRAND PERIGUEUX

10 bis, avenue Georges Pompidou 24 000 Périgueux

Tél. 05 53 06 68 20

www.mde-grandperigueux.fr - contact@mde-grandperigueux.fr

Siret n° 49426526700018

1-2 MISSIONS

La Maison de l'Emploi (MDE) est une association qui compte 8 salariés. Elle s'adresse aux demandeurs d'emploi de plus de 26 ans en complément, à la Mission Locale qui gère les moins de 26 ans.

Ce sont les deux outils du Grand Périgueux pour l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi. C'est un travail complémentaire à celui que mène Pole emploi ou le Pole RSA du Département.

La MDE a deux objectifs ;

L'accompagnement renforcé de 430 personnes éloignées de l'emploi

Pour atteindre cet objectif la MDE dispose principalement d'un outil, le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) qui met à la disposition des bénéficiaires plusieurs outils :

- **l'accompagnement personnalisé** par 3 conseillers en insertion professionnelle. Cet accompagnement a permis 50 % de sorties positives (CDI, CDD de plus de 6 mois, formations qualifiantes,...) en 2019.
- **L'insertion professionnelle de 80 réfugiés.**
- **la clause d'insertion sociale dans les marchés publics.** En 2019 ce sont 30 000 heures qui ont été générées par ces clauses. Elles ont permis de faire travailler 81 personnes, dont 14 ont débouché sur un emploi (8 CDI).
- **une chargée de relations entreprises.** Elle effectue un travail de prospection, de recherche d'emplois et de stages pour les bénéficiaires du PLIE.
- **la fabrique à entreprendre.** Il s'agit de sensibiliser et d'accompagner les personnes principalement des quartiers Politique de la Ville vers la création d'entreprises.

La recherche de solutions pour les entreprises qui n'arrivent pas à recruter

- La mise en place d'une démarche de **Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales** afin de permettre de rassembler les acteurs de l'économie, de l'emploi, de la formation et de l'insertion.
- L'accompagnement des entreprises dans leur démarche de **Responsabilité Sociétale des Entreprises.**

En complément la MDE effectue :

- **La gestion des offres et demandes d'emploi** qui ne s'adressent pas aux participants du PLIE.

Maison de l'emploi du Grand Périgueux 10 bis, avenue Georges Pompidou 24 000 Périgueux Tél : 05.53.06.68.20

- **L'animation du territoire** En 2019 la MDE a lancé l'application stages-in Grand Périgueux pour faciliter les stages en entreprises pour les élèves de 3ème.
- La participation à **l'Espace Métiers Aquitaine**, dont le rôle est de diffuser l'information sur les métiers et les filières.
- **Une lettre d'information numérique**, mensuelle, commune avec la Mission Locale mise en place depuis le mois de février 2019. Elle complète le site internet et la page Facebook de la MDE.

Article 2 MODE DE PASSATION

Marché à procédure adaptée selon l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.
Marché à bons de commande sans minimum.

Article 3 OBJET DE LA CONSULTATION – DISPOSITIONS GENERALES

3-1 Objet

Il s'agit de mettre en place des permanences d'écoute individuelles destinées à une évaluation des aptitudes du participant du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi à engager une démarche de retour vers l'emploi.

Lorsque cela se révélera nécessaire elles permettront de proposer des suivis adaptés à sa situation.

3-2 Description de l'action

L'intervention du professionnel de santé sera proposée pendant toute la durée d'inscription de la personne dans un parcours PLIE lorsqu'une problématique est repérée comme un frein à l'insertion professionnelle.

L'analyse de situations proposée aux accompagnateurs emploi en soutien technique permet de poser un regard clinique sur les difficultés rencontrées dans l'accompagnement de la personne et d'élaborer une « stratégie » de prise en charge la mieux adaptée possible.

L'intervention du professionnel de santé pourra alors se décliner comme suit :

- Repérer la difficulté de la personne et/ou du professionnel à partir de l'analyse de situation.
- Soutenir la personne dans l'expression de sa difficulté en proposant un rendez-vous individuel dans le cadre de la permanence,
- Proposer des entretiens tripartites pendant et/ou à la fin de son « suivi ».

Si la personne est dans le déni de ses difficultés, proposer un soutien technique renforcé à l'accompagnateur emploi avec pour objectifs :

- de mieux identifier la problématique de la personne et les troubles associés (troubles du comportement, effets d'un traitement, rapport à la réalité) ;
- d'adapter l'accompagnement à la problématique et d'éviter une situation de crise ;
- d'aider la personne à redéfinir le cadre de sa démarche (les objectifs, les finalités) ;

Maison de l'emploi du Grand Périgueux 10 bis, avenue Georges Pompidou 24 000 Périgueux Tél : 05.53.06.68.20

- d'accompagner l'accompagnateur emploi dans la redéfinition du cadre lié à son intervention ;
- de favoriser une orientation progressive vers un service spécialisé.

Il est possible également :

- de proposer un ou plusieurs entretiens de « veille » aux personnes orientées vers un dispositif de soin ou d'insertion sociale afin d'évaluer l'efficacité de la démarche.
- d'organiser un soutien technique à l'accompagnateur emploi lorsqu'un échec de la démarche d'orientation est repéré.

3-3 Les objectifs poursuivis

1) Un soutien direct :

- Proposer des entretiens individuels pour les personnes lorsqu'il est nécessaire d'organiser un espace, en dehors de leur accompagnement habituel, permettant de mieux repérer ce qui a fait échec dans leur parcours et d'activer les relais adéquats,
- Assurer une mission diagnostique et d'évaluation pour les mêmes personnes prenant en compte l'ensemble des déterminants liés à la santé, mais aussi les situations de précarité avérée,
- Assurer la passerelle entre la détection d'une souffrance et la prise en charge avec un service adapté.

2) Un soutien indirect :

- Apporter un soutien technique et spécifique aux professionnels du PLIE qui suivent les participants dans leur parcours d'insertion professionnelle afin de participer à l'évaluation des freins qu'ils peuvent rencontrer principalement lorsqu'il s'agit d'empêchements liés à la santé,
- Consolider le travail de réseau régulier, notamment avec les professionnels du secteur sanitaire et social afin de favoriser les orientations et le suivi vers les dispositifs de soins adaptés.

3-4 Les modalités de mise en oeuvre

L'action se déclinera à partir des axes d'interventions suivants :

• Soutien direct

Une permanence bi-mensuelle sous la forme d'entretiens individuels pour les personnes orientées par les accompagnateurs emploi du PLIE.

Les entretiens individuels seront proposés lorsqu'une situation nécessite un soutien ponctuel ou un accompagnement préalable à une prise en charge de santé, principalement lié au mal-être et à une fragilité psychologique.

L'orientation vers la permanence fera l'objet d'une concertation préalable entre l'accompagnateur emploi et le professionnel de santé.

L'intervention et l'évaluation du professionnel de santé pourra favoriser une orientation vers un service médical spécialisé lorsque cela sera nécessaire ou une prise en charge adaptée.

La personne pourra être orientée vers la permanence d'écoute pour faciliter ses démarches et/ou valider l'accompagnement vers le soin.

Maison de l'emploi du Grand Périgueux 10 bis, avenue Georges Pompidou 24 000 Périgueux Tél : 05.53.06.68.20

• **Soutien indirect**

Un soutien technique sera proposé aux professionnels du PLIE qui suivent les participants dans leur parcours d'insertion professionnelle, sous la forme d'un travail d'analyse de situations et d'échange de pratiques.

3-5 Les modalités de suivi

- Nombre de permanences proposées : il est attendu à minima 18 permanences et/ou contacts avec les accompagnateurs emploi du PLIE sur l'année
- Nombre de participants accompagnés : 10 personnes à minima

3-6 Les critères de sélection spécifiques à l'opération

La réponse à cet appel à projets sera examinée par l'équipe d'animation du PLIE.

Dans son examen des projets l'équipe d'animation portera une attention particulière aux points suivants :

- Qualité et pertinence de la réponse et du candidat en rapport notamment avec :
 - Sa connaissance et son expérience des publics cibles du PLIE et des besoins spécifiques,
 - Sa capacité à mobiliser les partenaires médico-sociaux.
- Moyens mis en œuvre pour assurer la mission
- Couverture géographique
- Capacité à effectuer un suivi financier et administratif des actions qui constituent l'opération.
- Références de la structure
- Coût de la proposition

3-7 Date

Le calendrier de mise en œuvre est annuel, soit du 01/05/20 au 31/12/2020.

3-8 Prix et modalités de contractualisation

Le prix proposé est un prix unitaire forfaitaire à l'heure. Il devra être indiqué en euros hors taxes et toutes taxes comprises.

Il s'agit d'un marché à bon de commande sans minimum. L'organisation de chaque événement sera confirmée par l'émission préalable d'un bon de commande par la Maison de l'Emploi. Seules les heures commandées pourront être facturées.

3-9 Durée du marché

Le présent marché est conclu à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2020.

Il pourra, à l'initiative de la Maison de l'Emploi, faire l'objet de 2 reconductions maximum par notification de prolongation (soit jusqu'au 31 décembre 2022)

Maison de l'emploi du Grand Périgueux 10 bis, avenue Georges Pompidou 24 000 Périgueux Tél : 05.53.06.68.20

Article 4 CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES

L'offre devra comporter OBLIGATOIREMENT :

- le présent cahier des charges **paraphé, daté et signé sans modification en y ajoutant la mention « pour acceptation »**
- un mémoire technique **paraphé, daté et signé**, précisant : les modalités d'intervention, les certifications requises.
- un relevé d'identité bancaire.
- un devis, **daté et signé**.
- La fiche d'identification du candidat ci-jointe, **datée et signée**
- L'attestation d'absence de conflit d'intérêt ci-jointe, **datée et signée**

Le cahier des charges, le mémoire technique et le devis constitueront l'engagement du candidat.

La Maison de l'Emploi du Grand Périgueux se réserve la possibilité de négocier avec des candidats.

Article 5 DELAI ET MODALITE DE REPONSE

Les propositions devront être remises au plus tard **le 17 avril 2020, à 17h00**.

à l'adresse suivante :

Maison de l'Emploi du Grand Périgueux
10 bis avenue Georges Pompidou
24 000 Périgueux

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours.

RAPPEL NON EXHAUSTIF DE POINTS REGLEMENTAIRES :

Protection des données :

Pour tout traitement de données personnelles effectué en relation avec cette commande, les parties se conformeront au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) – « RGPD ».

Chaque partie déclare et garantit à l'autre partie qu'elle se conformera strictement au RGPD pour tout traitement de données personnelles effectué en rapport avec cette commande.

Les principes fondamentaux :

- le consentement des personnes physiques concernées par le traitement des données à caractère personnel
- le droit de rectification, à l'oubli et à la portabilité des données ouvert à ces personnes
- la responsabilité des responsables de traitement et des sous-traitants, auxquels il incombe d'être en mesure de justifier que le consentement des personnes susvisées a été recueilli

Maison de l'emploi du Grand Périgueux 10 bis, avenue Georges Pompidou 24 000 Périgueux Tél : 05.53.06.68.20

régulièrement, que le risque a été analysé et que les modalités techniques et organisationnelles sont en place pour y faire face.

En particulier, dans le cas de recours à la sous-traitance, le titulaire devra se conformer à l'article 28 EU RGPD.

Nonobstant toute clause contraire, les parties n'encourront aucune responsabilité contractuelle au titre de la présente commande, dans la mesure où le respect du RGPD les empêcherait d'exécuter l'une de leurs obligations au titre de la commande.

Prévention de conflit d'intérêts :

Le candidat/titulaire s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires afin de prévenir tout risque de conflit d'intérêts qui pourrait empêcher une exécution impartiale et objective de la prestation.

Toute situation constitutive d'un conflit d'intérêts ou susceptible de conduire à un conflit d'intérêts en cours d'exécution de la convention doit, sans délai, être portée par écrit à la connaissance de la Maison de l'Emploi de Bordeaux.

Le candidat/titulaire s'engage à prendre immédiatement les mesures nécessaires pour remédier à cette situation.

La Maison de l'Emploi se réserve le droit de vérifier que ces mesures sont appropriées et, si nécessaire, peut exiger du candidat/titulaire des mesures supplémentaires, dans le délai qui lui sera imparti à cet effet.

En cas de détection ou d'insuffisance des mesures prises pour se prémunir d'un éventuel conflit d'intérêt, la Maison de l'Emploi se réserve le droit de résilier le présent marché.

Lutte anti-fraude :

La fraude en matière de dépenses ou de recettes comprend tout acte ou omission intentionnelle, notamment :

- l'utilisation ou la présentation de déclarations ou de documents faux, inexacts ou incomplets ayant pour effet la perception ou la rétention indue de fonds provenant du budget de l'UE;
- la non-communication d'une information en violation d'une obligation spécifique, ayant le même effet;
- le détournement de tels fonds à d'autres fins que celles pour lesquelles ils ont été initialement octroyés.

Une irrégularité est un acte non conforme aux règles de l'Union européenne (UE) dont les répercussions sur les intérêts financiers de l'Union sont potentiellement négatives. Elle peut résulter d'erreurs commises de bonne foi par les bénéficiaires de fonds ou les autorités responsables de leur versement. Seule une irrégularité commise de façon délibérée est constitutive d'une fraude (article 1 du règlement n° 298895 du Conseil).

Dans le cadre du financement communautaire, le titulaire du marché s'engage à accueillir de manière planifiée ou inopinée tout représentant de l'Etat ou de l'AGAPE en charge de s'assurer de la bonne utilisation des fonds publics et de l'absence de fraude.

Article 6 CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Sera retenue l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous, avec leur pondération :

Maison de l'emploi du Grand Périgueux 10 bis, avenue Georges Pompidou 24 000 Périgueux Tél : 05.53.06.68.20



Ces projets sont cofinancés par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020.

- 40 % coût de la prestation
- 60 % qualité de l'offre proposée.

Article 7 MODALITES DE REGLEMENT

Le paiement s'effectuera suivant les règles de comptabilité privée.

Les factures afférentes au paiement seront établies en un original portant, outre les mentions légales :

- le nom et l'adresse du créancier
- numéro et date du bon de commande
- montant HT de la prestation
- taux et montant de la TVA
- montant TTC de la prestation
- date de la facturation
- date et lieu de livraison

Le prestataire devra indiquer dans sa réponse s'il est assujetti ou non à la TVA.

Les sommes dues seront payées dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiements équivalentes.

Article 8 LITIGES

Résiliation :

La décision de résiliation du marché par la Maison de l'Emploi du Grand Périgueux pourra intervenir à tout moment, qu'il y ait ou non faute du titulaire. Le titulaire aura le droit d'être indemnisé.

Le présent marché peut être résilié aux torts du titulaire sans que celui-ci puisse prétendre à indemnité et, le cas échéant, avec exécution des prestations à ses frais et risques.

Litiges :

En cas de litige, les parties s'engagent dans un premier temps à tenter de trouver une solution amiable au règlement du conflit.

En l'absence d'accord entre les parties, tout litige relatif à l'exécution du présent marché sera soumis à la juridiction compétente pour la Maison de l'Emploi du Grand Périgueux

Renseignements :

Prénom Nom : Lydie Monribot Mostefaoui

Fonction : Animatrice du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi

Tél. : 05.53.06.68.20/06.45.50.22.52

Mail : l.monribot@mde-grandperigueux.fr

Maison de l'emploi du Grand Périgueux 10 bis, avenue Georges Pompidou 24 000 Périgueux Tél : 05.53.06.68.20



Ces projets sont financés par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020.

Fiche d'indentification du candidat

(à retourner dûment complétée et signée)

Dénomination	
Statut juridique	
Numéro SIRET	
Adresse de l'organisme	
Coordonnées téléphoniques	
Adresse mail	
Nom du représentant légal	
Noms des dirigeants	
Nom de la personne responsable de la prestation	

Je soussigné(e), (NOM et Prénom)

représentant(e) légal(e) de

- certifie que l'organisme est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- certifie que l'organisme n'est pas soumis à une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire au moment du dépôt de l'offre;

Fait à,

le,

(Nom et fonction)

(Cachet Structure)

(Signature)

Maison de l'emploi du Grand Périgueux 10 bis, avenue Georges Pompidou 24 000 Périgueux Tél : 05.53.06.68.20



Ces projets sont financés par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020.

Attestation d'absence de conflit d'intérêts (à retourner dûment complétée et signée)

Je soussigné(e), agissant en qualité de représentant légal de l'organisme (raison sociale, adresse et n°SIRET), fournisseur de biens et/ou de services pour la prestation dénommée (intitulé de la prestation)..... qui se réalisera pour la période duau,

déclare sur l'honneur que ladite personne morale et/ou ses représentants :

- a) ne sont affectés par aucun conflit d'intérêts dans le cadre de la présente prestation. Un conflit d'intérêts peut résulter notamment d'intérêts économiques, d'affinités politiques ou nationales, de liens familiaux ou sentimentaux, ou de toutes autres relations ou intérêts communs ;
- b) feront connaître à **La Maison de l'Emploi de Bordeaux** sans délai, toute situation constitutive d'un conflit d'intérêts ou susceptible de conduire à un conflit d'intérêts ;
- c) n'ont pas consenti, recherché, cherché à obtenir, ou accepter, d'avantage financier ou autre, en faveur ou de la part d'une quelconque personne constituant une pratique illégale ou relevant de la corruption, directement ou indirectement, en tant qu'incitation ou récompense liée au présent projet.

Je suis informé(e) que les informations fournies ci-dessus sont susceptibles d'une vérification.

Fait à, le,

(Nom et Fonction)

(Cachet Structure)

(Signature précédée de la mention " Lu et approuvé ")

Maison de l'emploi du Grand Périgueux 10 bis, avenue Georges Pompidou 24 000 Périgueux Tél : 05.53.06.68.20



Ces projets sont financés par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020.